



Accueil de Loisirs HIVER 2019

***Accueil des enfants de 4 à 11 ans
du 18 au 22 février 2019
à la Maison Chevrier***

**Diverses animations au cours de
la semaine ...**

***Ouverture de cadeaux de
Noël et découverte des
nouveaux jeux et jouets.***



***Sortie au parc d'attraction
Kid'y Park !***



**Inscription possible
dès maintenant !**



santé
famille
retraite
services

Le programme d'activités

	LUNDI 18 février	MARDI 19 février	MERCREDI 20 février	JEUDI 21 février	 VENDREDI 22 février
MATIN	<p>Découverte des nouveaux jeux du centre</p> 	<p>Fabrication de masques (pingouin, ours, loup...)</p> 	<p>Réalisation d'un nuage d'hiver (mobile)</p> 	<p>Jeux de société et billard pour les grands</p> 	<p>Fabrication de biscuits aux m&m's</p> 
APRES-MIDI	<p>Jeu des Ambassadeurs</p> 	<p>Coco le pingouin et les objets perdus</p> 	<p>Grand jeu : quelle heure est-il monsieur le loup ?</p>  <p>Au gymnase</p>	<p>Sortie à Kid' y Park à St-Berthevin</p>  <p>Départ : 13h30 et retour à 18h00</p>	<p>Vendredi tout est permis (jeux, danses, spectacles...)</p> 

QUELQUES RAPPELS SUR LE REGLEMENT

Merci de :

- **Prévenir en cas d'absence,**
- **Respecter les horaires d'arrivée et de départ,**
- **Vous stationner sur le parking,**
- **Donner un goûter à votre enfant,**
- **Habiller votre enfant avec des vêtements adaptés à la météo, à l'activité prévue (coupe-vent, chaussures de sport, bottes, ...).**



La tarification

Tranche 1: Quotient familial (QF) de 0€ à 900€,

Tranche 2: QF de 901€ à 1100€,

Tranche 3: QF supérieur à 1100€ ou inconnu ou non communiqué à nos services.

Tarifs 2019 ci-dessous :

Accueil de 7H30 à 9H00		
Tranche 1	1,35 €	
Tranche 2	1,45 €	
Tranche 3	1,55 €	
Forfait semaine de 5 jours		
Tranche 1	27,00 € + repas éventuel à 5.00 €/jour	
Tranche 2	27,50 € + repas éventuel à 5.00 €/jour	
Tranche 3	28,00 € + repas éventuel à 5.00 €/jour	
Journée de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00 (Vendredi 17H30)		
Tranche 1	6,35 € + repas éventuel à 5.00 €/jour	
Tranche 2	6,45 € + repas éventuel à 5.00 €/jour	
Tranche 3	6,55 € + repas éventuel à 5.00 €/jour	
Demi-journée de 9h00 à 12h00 ou de 13H30 à 18H00 (Vendredi 17H30)		
Tranche 1	4,55 € + repas éventuel à 5.00 €/jour	
Tranche 2	4,65 € + repas éventuel à 5.00 €/jour	
Tranche 3	4,75 € + repas éventuel à 5.00 €/jour	
* Sortie avec frais d'activités (tarif supplémentaire)		
Tranches 1, 2, 3	Kid'y Park	4,00 €





Quelques informations

LE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

Du lundi 18 au vendredi 22 février 2019

Maison Chevrier, 2, route de Couterne, 53110 LASSAY-LES-CHÂTEAUX

Ouverture de 7h30 à 18h00 (17h30 le vendredi)

7h30 à 9h00 : Accueil et temps libre

9h00 à 12h00 : Mise en place, activités, rangement

12h00 à 13h30 : Repas

13h30 à 14h00 : Accueil, temps libre

14h00 à 16h30 : Mise en place, activités (sieste/temps calme pour les petits), rangement

16h30 à 17h00 : Goûter

17h00 à 18h00 : Accueil et temps libre

Les enfants peuvent être repris à partir de 17h00

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Inscriptions : Elles sont ouvertes à partir du 21/01/2019. Il est possible d'inscrire son enfant à la journée ou la demi-journée (avec ou sans repas). Les réservations pour les vacances scolaires peuvent être modifiées **jusqu'au lundi 11/02/2019 inclus, passé ce délai toute inscription pourra être faite en fonction des places disponibles.**

Où, comment et quand s'inscrire ?

Maison Chevrier, Route de Couterne, Lassay les Châteaux

Le lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 14h15.

Le mercredi de 9h à 11h30 (13h30 à 18h00 à l'Espace Madiba, place de l'église)

En appelant David Jamin (responsable de l'accueil de loisirs) au :

02.43.04.70.58 ou 06.20.88.76.33

ou en envoyant un mail : david.jamin@lassay-les-chateaux.fr

Les modalités de paiement : Le règlement se fait par chèques bancaires à l'ordre du Trésor Public ou par prélèvement automatique (choix dans le dossier d'inscription) après réception de la facture après la fermeture de l'ALSH. Aucun règlement en mairie ou à la Maison Chevrier ne sera accepté.

En cas d'absence, aucun remboursement ne pourra être fait sauf si elle est justifiée par un certificat médical.

Les chèques loisirs CAF, MSA, CESU et chèques vacances sont acceptés. Certains sont à faire tamponner par le directeur de l'ALSH pour être utilisés.